



- Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 12 décembre 2022
 Commission Finances et synthèse Séance du 28 novembre 2022

4 Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) - rapport d'activité 2021 - présentation au conseil municipal

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
 Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**
 Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**
 Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, M. KHOULA, Mme HAMADOUC, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE, Mme M'BAYE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à	Mme SOW
Mme SAVAS	Pouvoir à	M. EL MOUSSAOUI
Mme SAKHO	Pouvoir à	M. VILLEMMAIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à	Mme DUHIN
Mme PEREZ	Pouvoir à	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme HAMADOUC
Mme SENET	Pouvoir à	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. KA	Pouvoir à	Mme M'BAYE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés:**
 Mme MEHADJI, M. NACHITE.
 M. LUCAS.
- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	36
- **Date de la convocation et d'affichage le : 6 décembre 2022**
- **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 DEC. 2022**
- **Rapport de présentation :**

Mohamed AÏT MESSAOUD, Conseiller Municipal

Le rapport retraçant l'activité 2021 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) a été adressé à la Ville de Creil, par courriel en date du 26 octobre 2022.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal en séance publique.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal ; il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2021 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60).

- **Le conseil municipal :**



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 28 novembre 2022,

Vu le rapport 2021 ci-annexé,

Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60),

Considérant que le Syndicat d'Énergie de l'Oise a transmis à la ville de Creil, ledit document,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

■ Décide :

Prend acte du rapport annuel d'activité 2021 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le **29 DEC. 2022**

CREIL, le **29 DEC. 2022**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

P/O
[Signature]

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT

[Signature]

La secrétaire de séance